

Séance du **09 Septembre 2020**

**Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 14

Date de convocation :
03/09/2020

Date d'affichage :
14/10/2020

L'an deux mil vingt et le neuf septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune au vu de la crise sanitaire due au Covid-19, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents : M. VALLEY – M. DUVERNOY – Mme GENTER –M. LEBOURG Roland – Mmes DAVID - DESGRANGES – M. HASENFRATZ – M. HENRY – M. KUNTZ – Mme NINI - M. PRADA PRADA –Mme RAIBER - M. THIEBAUD - Mme VUILLEMOT.

Absents : M. PERRIN Claude
Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 / Fin de l'aménagement de la rue de la Mairie, Tranche N°4

Le maire présente au conseil municipal la proposition fournie par le cabinet Delplanque Meunier d'Héricourt pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre VRD des travaux de la 4ème tranche de la rue de la Mairie d'un montant estimé des travaux de 180 000 €, mission de maîtrise d'œuvre comprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du cabinet Delplanque Meunier pour un coût de 12 600 € HT et Autorise le Maire à signer toutes les pièces en rapport avec l'objet.

2/ Renouvellement du contrat d'approvisionnement des plaquettes forestières pour la chaufferie

Le contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières de la chaufferie communale étant arrivé à échéance, la mairie a consulté plusieurs entreprises en juin 2020 et 2 offres ont été reçues :

- ONF Énergie pour : 22,50€ le MWh
- SUNDGAUBOIS pour : 21,96€ le MWh

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir SUNDGAUBOIS pour l'approvisionnement de la chaufferie bois à 21,96 € le Mwh et autorise le Maire à signer toutes les pièces en rapport avec l'objet

3/ Acquisition d'une pompe de relevage pour la station d'épuration

Le Maire informe le conseil municipal qu'une des 2 pompes de relevage des eaux usées de la station d'épuration a un débit inférieur à l'autre, ce qui doit correspondre à une usure de celle-ci.

Afin de pallier à une éventuelle panne de cette pompe, le Maire présente au conseil municipal le devis proposé par la société HYDROLYS pour la fourniture d'une pompe neuve pour 3 091,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'acquisition d'une pompe de dépannage pour la station d'épuration à la société HYDROLYS pour 3 091,80 € TTC et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

4/ CCPH : présentation et fonctionnement du conseil communautaire

– choix des commissions par les conseillers municipaux et désignation des membres de la CLECT

Le Maire présente au conseil municipal la lettre de la CCPH demandant de désigner 2 conseillers pour représenter la commune au sein de la CLECT dont un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne :

- M. PRADA PRADA Jonathan en tant que représentant titulaire
- M. HENRY Jean-Pierre en qualité de suppléant.

5/ Déplacement du débit de tabac

Le Maire informe le conseil municipal des différents courriers échangés avec la Direction Générale des Douanes, la confédération des buralistes et Mme Valley Maryln gérante actuelle du débit de tabac du village situé au 9 Grande Rue et qui souhaite céder ce débit de tabac à la boulangerie pâtisserie "Le Champ des pains", située au 8 rue des Vieilles Vies à Champey.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le transfert du débit de tabac du village soit une distance de 250 mètres, le nouvel emplacement étant par ailleurs à 300 mètres de l'école du village, soit une distance bien supérieure aux 75 mètres définis dans l'arrêté préfectoral.

- Autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.